



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Toute inscription implique le versement à titre d'acompte par le client d'une somme égale à 30% du prix total du voyage ou du séjour, dans laquelle est incluse des frais de dossier de : 40,00€, qui ne sont pas remboursables quelque soit la date d'annulation du voyage par le client.

Le paiement du solde est à régler au plus tard 31 jours avant le départ. Pour tous retards de paiements entraînant des complications sur la gestion techniques des vols aériens et autres prestations liées au forfait arrêté, concernant les paiements ou le solde des dossiers en cours, **une pénalité de 30,00 € sera exigible** à compter du premier jour de retard.

Le client n'ayant pas versé le solde à la date convenue est considéré comme ayant annulé. Il ne pourra, en aucun cas, prétendre au remboursement de l'acompte versé. Pour les inscriptions à moins de 31 jours du départ, le prix total du voyage ou du séjour doit être réglé à la réservation.

Révision des prix - Après la réservation, les prix peuvent être révisés en cas de modification légale concernant l'activité touristique (taxes) [Cf. Directive Européenne du 13 juin 1990 n°90/314/CEE et article 19 de la loi n°92-645 du 13 juillet 1992]. **Les prix peuvent être révisés en fonction des éléments suivants :**

Le coût du transport **lié lui-même à celui du carburant**, les redevances et taxes afférentes aux transports, telles que les taxes d'atterrissage, de survol, de sécurité d'embarquement, de débarquement dans les ports et aéroports, les tarifs et taxes des entrées dans les parcs nationaux et les musées, les variations du cours des devises.

En cas de modification significative d'un ou plusieurs de ces éléments, nous nous réservons le droit de la répercuter sur nos prix de vente, que la facture ait été réglée partiellement ou intégralement.

En cas d'augmentation supérieure à 15% du prix total de la prestation, les prix communiqués au client, ne feront l'objet d'aucune modification au cours des 30 jours précédant le voyage.

Prix/ Taxes d'aéroport - Le passager doit impérativement se faire confirmer le prix de son voyage par l'agence lors de la réservation, les prix indiqués n'étant pas contractuels et pouvant subir des modifications. Les prix ont été établis en fonction des conditions économiques prévalant au moment de la demande. Les prix communiqués n'incluent ni les frais de formalités administratives (ex : visas), sanitaires (vaccinations), ni les frais éventuels d'excédents de bagages. Les taxes locales supplémentaires, non comprises dans les prix, peuvent être demandées par les autorités de certains Etats et sont à régler sur place. Les vols non directs sont régulièrement sujets à des changements d'appareils, la responsabilité de l'agence ne peut être en aucun cas engagée. Les horaires sont toujours donnés à titre indicatif et confirmés de 2 à 3 semaines avant le départ. **FORMALITES POUR LES MINEURS** - Toute inscription de mineurs ne voyageant pas avec ses 2 parents doit être signalée. Dans ce cas, pour le franchissement des frontières, il est impératif de présenter en plus **des autres formalités** administratives et sanitaires, une autorisation de sortie du territoire. **Les ressortissants étrangers** - Il appartient aux ressortissants étrangers de vérifier au préalable les formalités administratives et sanitaires exigées par les différents pays de transit et de destination auprès des autorités compétentes (Consulat Ambassade). Les visas collectifs obtenus par nos soins pour certaines destinations ne sont valables que pour les ressortissants français. **Le respect des formalités** - Aucun remboursement ne saurait être dû dans le cas où le Participant ne peut pas présenter les documents nécessaires en règle (Carte Nationale d'Identité, passeport, visa, autorisation parentale de sortie du territoire, vaccination, etc.), ou encore s'il se voit refuser l'entrée dans le pays de transit et/ou de destination. Les frais de retour sont uniquement à sa charge. **Annulation/ Modification** - Toute annulation ou modification, quelle qu'en soit la raison, même majeure, a un coût. Le montant des sommes retenues varie selon la date d'annulation ou de modification (lire les coûts au moment de la réservation et lire attentivement les conditions générales et particulières de vente). Les cas de force majeure sont définis avec précision par les Assurances. Les Assureurs reconnaissent davantage de « cas de force majeure » que par le passé. En revanche, les contrôles sont aussi plus nombreux et plus poussés pour pallier aux abus et aux fraudes. Quelle que soit la date, confirmez toujours votre annulation par lettre recommandée avec accusé de réception. C'est la date d'avis de présentation (émise par la Poste) qui sera prise en considération.

A LIRE ATTENTIVEMENT

CONDITIONS D'ANNULATION :

de 60 à 30 jours du départ50% du total
de 30 à 0 jours du départ.....100% du total

CONDITIONS DE MODIFICATION :

de 60 à 30 jours du départ40% du total
de 30 à 0 jours du départ100% du total

Pénalités sur retards de paiements.....30,00€ sur tout retard des paiements ou du solde en attente.

Toute modification doit être signalée par Lettre Recommandée.

Assurances – Renseignez-vous auprès de votre banque sur les risques couverts par les cartes bancaires ainsi que les cartes de crédit et faites-vous bien préciser la hauteur des couvertures, les modifications et les exclusions.

TRANSPORT: Responsabilité - L'agence agit en « intermédiaire » et la compagnie aérienne assume seule la responsabilité de tous préjudices, dommages, incidents, accidents ou perte de bagages. **Responsabilité des transporteurs aériens** - Les conséquences des accidents/ incidents pouvant survenir durant le transport aérien, sont régies par les dispositions de la « Convention de Varsovie » ou par les dispositions des réglementations locales régissant les transports nationaux du pays concerné. **Conditions spéciales vols affrétés et vols réguliers** - Toute place non utilisée à l'aller et / ou au retour ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement (même dans le cas d'un report de date). Les transporteurs se réservent le droit de modifier les horaires, les types d'appareils, de mettre en place des escales intermédiaires, de regrouper sur une même ville de départ plusieurs autres villes de départ, d'acheminer les participants par voie de surface ou par tous itinéraires, vols réguliers possibles vers les lieux de séjour, dans le cas où le minimum par ville n'est pas atteint. Ce minimum varie selon la capacité totale de l'appareil. **Retards** - En raison du trafic aérien de plus en plus intense et/ou en cas d'événements indépendants de notre volonté (incidents techniques, grèves, conditions météorologiques, etc.), des retards peuvent avoir lieu. *Extrait de la Convention de Varsovie définissant la responsabilité des compagnies aériennes: « le transporteur s'engage à faire de son mieux pour transporter le passager avec une diligence raisonnable. Les heures indiquées sur les horaires ou ailleurs ne sont pas garanties et ne font pas partie du contrat du titre de transport... Les horaires peuvent être modifiés sans préavis ».* Conformément aux conventions internationales, les correspondances ne sont pas garanties même dans le cas de pré et post acheminements émis sur un même titre de transport. Dans tous les cas, aucune indemnisation ne peut être demandée, que ce soit en compensation des frais supplémentaires éventuellement encourus ou d'une diminution relative de la durée du voyage ou du séjour.

Départs de province avec pré et post acheminements - Les horaires des vols prévus pour le pré et post acheminements, ainsi que le nom des aéroports de transit à Paris (Orly et Roissy ou autres) sont donnés à titre indicatif et peuvent donc faire l'objet d'une modification. Selon les horaires, les éventuels frais de nuit et hôtel (la veille et/ou au retour), de repas, de transport, etc. sont à la charge du client au cas où le vol prévu pour effectuer le pré et post acheminement serait annulé, quelle que soit la raison de cette annulation, (ex : grève, nombre insuffisant de passagers, retard, incident technique, etc..), les pré et post acheminements pourront être effectués par un autre moyen de transport (autocar, train, etc.), sans que les clients ne puissent réclamer une quelconque indemnité au titre de ce changement de moyen de transport. **AERIEN / AVION / AEROPORTS** - A Paris, l'aéroport de départ peut être différent de celui du retour (Orly/ Roissy ou Roissy/Orly ou autres). Nous ne pouvons être tenus pour responsables des frais occasionnés par cette modification si cette dernière résulte de causes indépendantes de notre volonté. **Convocations aéroport / Défaut d'enregistrement** - L'heure de convocation à l'aéroport est indiquée sur le document remis par l'agence. Celui-ci n'est émis et envoyé qu'au moment où l'agence connaît les horaires et lieux de convocation. Les horaires pouvant être modifiés sans préavis, une nouvelle convocation (annulant et remplaçant la précédente) vous sera alors adressée. Les informations qui y sont portées peuvent être différentes des horaires et parcours annoncés lors de la prise de réservation. Certains préparatifs et opérations essentiels avant chaque départ obligent la compagnie aérienne à clore les formalités d'enregistrement des passagers un certain temps à l'avance. Sur certaines destinations, notamment les DOM, les TOM, l'enregistrement est fermé une heure avant le décollage. Pour des raisons impératives de sécurité, il est impossible de retarder le départ des vols lorsque le passager ne se présente pas aux heures et lieux mentionnés sur les documents contractuels qui lui ont été remis.